

## DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 5 JUILLET 2018

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

En premier lieu, nous nous associons aux condoléances pour notre collègue, Gwenola Le Martelot-Espaze.

Nous renouvelons à vos services nos remerciements pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN qui a permis l'étude préalable du mouvement dans des conditions satisfaisantes. Cette troisième CAPN du mouvement va clore les opérations de mutation pour 2018.

Elle se déroule dans un climat général où la perception des IA-IPR est marquée par de fortes inquiétudes liées à la fusion des académies et un positionnement dans la gouvernance qui les éloignent chaque jour davantage des cercles décisionnaires.

À ce moment de l'année scolaire, il est de notre devoir de vous alerter sur l'état de fatigue préoccupant de nos collègues et sur l'urgence de la mise en application des mesures relatives à la gestion des ressources humaines de proximité.

Nous pouvons ici reprendre l'éditorial de Roger Keime publié dans le flash 93 qui liste les mesures et annonces du Ministre qui nous interrogent :

- Une réforme de l'organisation du territoire décidée sans évaluation de l'expérience Caen-Rouen ; une marche forcée vers les treize super académies correspondant aux régions ;
- Une caporalisation du premier degré avec main mise sur les choix pédagogiques dans les apprentissages ; hors des neuro-sciences, point de salut ;
- Une diminution du nombre des commissaires paritaires : le 6 décembre seront élus 4 commissaires à la CAPN au lieu de 5 précédemment ; sans oublier la volonté de réduire les attributions des commissions ;
- Un agenda social en trompe l'œil : avant même que ne débute les premières réunions, il est fait état par le ministère de l'absence de marges de manœuvre au plan budgétaire.

Nous ajouterons à cette liste la réorganisation par l'ESENER de la formation des IA-IPR qui se fait sans concertation avec les organisations syndicales (cf. courrier que nous avons adressé à la directrice).

Nous réaffirmons ici que l'attractivité du métier d'IA-IPR passe par une nécessaire revalorisation indiciaire et indemnitaire. À ce titre, nous souhaitons revenir avec insistance sur le projet de modification du décret qui devait être présenté au CTM avant l'été. Les collègues stagiaires, en situation d'attente de leur reclassement depuis la rentrée 2017, vivent très mal cette situation qui va se renouveler à la rentrée pour les lauréats 2018. Les services des rectorats sont d'ailleurs dans l'incertitude la plus totale opposant également aux collègues titulaires promus à la hors classe en janvier 2018 l'impossibilité de les reclasser faute de parution du texte ! Nous allons en appeler au cabinet du ministre.

Concernant le mouvement, nous reviendrons en séance sur la situation de collègues titulaires qui n'ont pas obtenu satisfaction lors des deux phases précédentes. Nous formulons notre satisfaction pour l'intégration de collègues lauréats du concours inscrits sur liste complémentaire mais nous déplorons la démission de deux reçus affectés trop loin de leur foyer.

Nous demandons que les quatorze détachements proposés soient portés à dix-neuf de manière à ce qu'ils représentent le quart des recrutés via le concours (76). Nous avons identifié des candidatures tout à fait recevables dans des disciplines où des postes restent vacants.

Lors de la dernière CAPN, nous avons fait part de notre attachement au paritarisme et au maintien des prérogatives accordées à cette instance. Nous pensons en effet que le travail collaboratif que nous conduisons avec vos services sert individuellement et collectivement les IA-IPR. Notre connaissance du terrain et des situations individuelles des collègues sont précieuses pour aider l'institution dans la prise de décisions justes et adaptées.

À l'issue de cette CAPN, Roger Keime va cesser ses fonctions de commissaire paritaire. Nous tenons ici à saluer l'ampleur du travail qu'il a accompli dans le cadre de cette instance.